

Assemblée Générale
du 19 novembre 1974

Eloge
de Paul Murat
Membre Distingué Honoraire

Paul Murat, décédé en décembre 1973, à l'âge de 87 ans, était l'un des plus valeureux et l'un des plus anciens Membres de notre Compagnie.

Il y occupa, longtemps, le fauteuil réservé à un fonctionnaire ayant rendu des services signalés à la Cause du Vin, fauteuil qu'il occupa, au début de 1966, en ~~entrant~~ dans l'Honoraire.

Après ses débuts dans l'Administration des Contributions Indirectes et une fort ^{court} ~~longue~~ ~~guerre~~ 1914-1918, il est entré au service de la Ripression des Fraudes, au Ministère de l'Agriculture. Dans ses nouvelles fonctions, il devait être détaché, dès 1920, auprès des Applications viticoles de la Côte d'Or après de combats la fraude qui sévissait alors, sans aucune retenue, sur les vins nobles de la région, dénaturant leur originalité et leurs caractères, au grand préjudice des vigneron.

Perspicace et énergique, le jeune Inspecteur toucha des montagnes et accumula les affaires retentissantes, en Bourgogne et dans toute la vallée du Rhône. Ainsi, contribua-t-il à protéger consommateurs, producteurs et commerçants honnêtes. Et, également, à assurer l'application de la loi du 6 mai 1919 sur les appellations d'origine et à découvrir ses imperfections, auxquelles remédiaient la loi du 22 juillet 1927 et le fameux décret loi du 30 juillet 1937.

De la sorte et à la faveur d'une collaboration courtoise avec les regrettables Baron Le Roy, Marquis d'Angerville, Henri Guzy, etc., Paul Murat aida beaucoup à l'affinement et à l'efficacité de l'arsenal réglementaire, de même qu'à la naissance du régime salvateur des appellations contrôlées, dont il fut en peu le père, lui aussi.

On peut avancer, sans crainte des démentis, que son action vigoureuse fut toute d'efforts et de luttas nécessaires pour démasquer les fraudeurs, rétablir le prestige et la crédibilité des vins fins et, pour lui, trier les vignerons du marasme dans lequel ils croussaient injustement.

Dans ce domaine, un peu fonctionnaire n'a jamais fait plus et mieux que lui, j'ai la haute estime et l'amitié que lui manifestaient les grands dirigeants de la Viticulture.

Vint l'heure de la retraite, au terme d'une carrière
exceptionnellement féconde et riche en résultats, mais en satisfactions
d'ordre administratif... Paul Marat, en effet, ne faisait pas la
réalité, ne se prêtait pas aux accommodements ni n'en
cherchait pas à éviter les "histoires", même si cela lui était suggéré.
Et, comme je l'avais marqué, le 6 février 1957, dans mon
discours de remerciement, quand il me regut en notre Compagnie,
" pour avoir quelque peu trouble' la paix des... hautes altitudes
" termino. t. il en qualité d'Inspecteur Divisionnaire seulement,
" après avoir dirigé depuis 1931 la brigade nationale des
" appellations d'origine ".

Son départ s'accompagnait, cependant, d'une
promotion au grade d'Inspecteur Général Honoraire. Récompense
beaucoup trop tardive et ^{obus} platonique du reste, que couronna par
la suite le ruban rouge amplement mérité et pour lequel
on l'avait oublié si longtemps.

Cela n'altérait pas le comportement de ce grand
fonctionnaire, à la modestie proverbiale, sérieux uniquement
de servir et bien servir. Ni, non plus, ses magnifiques qualités
humoristiques de franchise, d'arrivité et de bonté cordiale.

Paul Marat fut mon Ancien, respecté, au Palais
administratif et mon baron à casernique.

Je ne l'oublierai jamais et, comme vous tous,
mes chers Compagnons, je conserverai fidèlement son souvenir.

A. Bouillot